

Les services aux personnes âgées à domicile – un secteur à développer dans les anciennes économies planifiées (Maria Horehajova – Jana Marasova – Juraj Nemec)

Le contexte du passé commun tchéco-slovaque:

Jusqu'aux années 90, l'assistance sociale aux personnes âgées, ainsi que les soins médicaux, relevaient uniquement de la compétence de l'Etat et ils avaient deux formes : institutionnelle et non institutionnelle (à domicile). La première était assumée par les maisons de retraite ou de nombreux problèmes persistaient. La loi entrée en vigueur en 1990, a radicalement changé l'organisation des services sociaux et médicaux, car le monopole de l'Etat a été supprimé. Depuis, dans les deux républiques, plusieurs normes législatives et leurs nouvelles ont été appliquées.

La situation aujourd'hui :

- L'héritage du passé est encore lourde à gérer, lié dans les deux cas à la décentralisation, à l'insuffisance des structures adaptées et aux problèmes de financement des services sociaux et des soins médicaux – tout cela empêche la création de l'emploi dans la silver économie d'une part, et l'amélioration significative de la situation des séniors d'autre part.
- La prestation des services sociaux aux personnes âgées peut être assumée par la commune, par une personne morale que la commune ou la région ont créée (prestataires publics) ou par des prestataires privés. La législation dans les deux pays proclame la priorité du maintien des séniors à domicile (une déinstitutionnalisation), mais cet évolution se heurte notamment à deux obstacles:
 - (1) **Une discrimination du secteur privé (en Slovaquie par la loi en vigueur, en République tchèque indirectement) dû à plusieurs facteurs** – cette situation ne contribue pas à la naissance des établissements privés pour que ces derniers puissent compléter le nombre insuffisant des structures publiques, et qu'une coopération efficace des secteurs public et privé se développe pour assumer une prestation plus riche des services d'accompagnement et des métiers adaptés.
 - (2) **Un problème de financement des services de terrain (à domicile)** - Malgré le fait que dans les deux pays on souligne l'importance du maintien des séniors chez eux le plus longtemps possible, le système de financement de ces services ne s'y prête pas : en République tchèque, les soins médicaux sont financé par les subventions, les services sociaux par les séniors eux-mêmes. En Slovaquie, la question du financement des services de terrain n'est même pas évoquée par la loi. Ce fait réduit considérablement l'espace entrepreneurial dans le domaine de la part des prestataires privés. Pourtant, ces derniers sont les seuls pouvoir élargir et enrichir l'offre notamment des services sociaux.
- Une comparaison à l'aide des données statistiques montre une situation très semblable dans les deux pays, en ce qui concerne le nombre d'établissements sociaux pour les séniors, les types de services les plus demandés à domicile, ainsi que le niveau de leur satisfaction.
- Les perspectives de la silver économie dépendent de l'adaptation du cadre législatif